



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de votants : 21

L'an **deux mille vingt-deux, le 15 septembre à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022.

Présents : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON (arrivée à 21 heures), Mr Nicolas ANGOT, Mme Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD, Mr Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Jean-Marc AUBRET a donné pouvoir à Mr Jean CHARRIER, Mr Bruno LAMBERT a donné pouvoir à Mr Didier RICHARD, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Julie RIGOLLET

Excusée : Mme Kristel JOURDREN

Secrétaire de séance : Mr Didier RICHARD

Objet : COMMISSION ELECTORALE - DESIGNATION D 2022-09-02

Monsieur le Maire rappelle la composition de la commission :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - *Messieurs Bruno LAMBERT et Philippe BEILLEVAIRE, Mme Hélène GLEZ*
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - *Messieurs Tony FARIA-FERNANDES et Jérémie PRINCE*
- Deux suppléants sont désignés :
 - *Mesdames Laurence FERRET et Emmanuelle MARILLAUD*

Suite aux démissions de messieurs Tony FARIA-FERNANDES et Jérémie PRINCE, il convient de pourvoir à leurs remplacements au sein de la commission électorale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Désigne Mesdames Emmanuelle MARILLAUD et Charlotte NOVELLO en qualité de membres titulaires de la commission électorale au titre de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège
- Désigne Monsieur Quentin DESMOUCEAUX en qualité de membre suppléant.



Le Maire,

Jean CHARRIER